

# Traitement de données à caractère personnel dans le cadre d'un projet de recherche (hors données de santé)

# - Mise en conformité RGPD -

### **RGPD - Données personnelles et données sensibles**

- Le « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) encadre le **traitement des données personnelles** sur le territoire de l'Union européenne.
- Un chercheur est soumis à ces règles en cas de collecte, consultation, enregistrement, analyse, communication, diffusion, etc. de données personnelles.
- **Donnée à caractère personnel** : « toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement » (<u>Définition complète CNIL</u>)
- Donnée sensible: « Informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique » (Définition complète CNIL)

## Inscription au registre des traitements

Depuis l'entrée en vigueur du RGPD en 2018, les organismes publics et privés doivent tenir un registre des traitements des données à caractère personnel effectués en leur sein.

La mission d'intérêt public est une des bases légales prévues par le RGPD sur laquelle peut se fonder un traitement de données personnelles. Il est recommandé de recueillir le consentement éclairé des personnes interrogées lors de la conduite d'entretiens et/ou de questionnaires.

Par conséquent, avant de collecter des données ou d'exploiter des fichiers de données qui identifient directement ou indirectement des personnes, il est nécessaire d'inscrire le traitement dans le registre de traitement de l'unité. Il est tenu par Gaëlle Bujan, Déléguée à la Protection des Données (DPD) du CNRS.

Le formulaire d'inscription au registre des traitements de l'unité est disponible auprès du Centre de documentation du CES (contact : radocmse@univ-paris1.fr)

#### Eléments à réunir pour réaliser l'inscription au registre de traitement des données :

- Noms et coordonnées du responsable de traitement et du chargé de la mise en œuvre
- Noms et coordonnées du service chargé du droit d'accès et moyens d'exercice du droit dans le cadre du RGPD
- Traitement par un tiers (sous-traitant, co-auteur, logiciels internationaux)
- Licéité des traitements (respect des principes de protection des données personnelles)

- Données anonymisées, pseudonymisées ou non. Procédures ou logiciels utilisés pour le faire
- Nature, qualification et authenticité des données des traitements
- Sécurité informatique : adresse du serveur de stockage (local, réseau), conditions d'accès avec identification, cryptographie (confidentialité par chiffrement)

#### Documents se rapportant au projet de recherche à fournir en pièces annexes :

- Contrats et conventions avec les fournisseurs ou diffuseurs de données
- Convention de partenariat entre l'entreprise et le CNRS pour les contrats Cifre
- Analyse d'impact sur la vie privée (AIPD)
- Grille d'entretien
- Mentions d'information
- Formulaire de recueil de consentement
- Plan de gestion de données (PGD)
- Habilitation du Comité du Secret Statistique
- Saisine du comité d'éthique de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Etc.

Le formulaire et les annexes doivent être transmis par courriel à <u>dpd.demandes@cnrs.fr</u>, avec <u>dirces@univ-paris1.fr</u> en copie.

#### Traitement des données collectées

Lorsque le risque sur la vie privée est important, il est préférable de consulter la CNIL avant de mettre en œuvre le traitement et de compléter une <u>analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)</u>. La CNIL propose l'<u>outil PIA</u> (Privacy Impact Assessment).

L'anonymisation et la pseudonymisation font partie des différentes mesures qui peuvent être mises en œuvre pour garantir la protection des données personnelles dans le cadre d'un traitement de recherche scientifique. Les données résultant d'une pseudonymisation sont considérées comme des données personnelles et leur traitement reste intégralement soumis aux obligations du RGPD.

La pseudonymisation réduit le risque de réidentification par corrélation d'un ensemble de données avec l'identité originale d'une personne concernée, par exemple au moyen d'une <u>fonction de hachage ou d'un système de chiffrement</u>.

L'anonymisation est un traitement de données personnelles qui consiste à utiliser un ensemble de techniques de manière à rendre impossible, en pratique, toute réidentification de la personne, par quelque moyen que ce soit. Contrairement à la pseudonymisation, l'anonymisation est donc une opération irréversible, par exemple au moyen l'outil amnesia (porté par OpenAIRE).

Sauf cas particuliers, les données à caractère personnel doivent être anonymisées pour être diffusées, notamment en *open data*.

#### Contacts utiles et interlocuteurs

#### **CESDoc**

Le Centre de documentation est à votre disposition pour des informations de premier niveau et vous orienter vers les services concernés.

Contact: radocmse@univ-paris1.fr

#### **CES**

Mme Agnieszka RUSINOWSKA (Directrice d'unité) – dirces@univ-paris1.fr – représentée par Mme Gaëlle BUJAN (DPO CNRS)

M. Jean-Christophe VERGNAUD (Directeur adjoint, responsable du LEEP) – dirces@univ-paris1.fr – leep@univ-paris1.fr

#### CNRS - Service de Protection des Données (SPD) - dpd.demandes@cnrs.fr

Documentation - Liens intranet :

https://intranet.cnrs.fr/protection\_donnees/rgpd/Pages/default.aspx

#### **PUD (Plateformes Universitaires de Données)**

Les PUD et leurs équipes (statisticiens, data scientists, informaticiens...) sont à votre disposition en fonction de leur spécialité :

#### MSH Mondes – Anthropologie, Archéologie, Ethnologie, Histoire

21 allée de l'université 92 000 Nanterre

Référente scientifique : Julie Pannetier -

julie.p@parisnanterre.fr

Ingénieur d'études : Brian Chauvel – brian.chauvel@parisnanterre.fr

Permanence le 2<sup>e</sup> jeudi du mois (Bât. Max

Weber) ou sur rdv

# Grands Moulins – Humanités numériques, Pôle image

Campus des Grands Moulins 5, rue Thomas Mann 75013 Paris

Ingénieure : Charlotte DION

Référent scientifique : Pierre PISTRE -

pierre.pistre@parisgeo.cnrs.fr

BU - bu.recherche@univ-paris-diderot.fr

https://cat.opidor.fr/index.php/PUD\_des\_Grand s Moulins

#### CDSP - Sciences Po

27 rue Saint-Guillaume 75007 Paris

Ingénieure : Alina DANCIU

Référent scientifique : Nicolas SAUGER

info.cdsp@univ-paris1.fr

https://cdsp.sciences-po.fr/fr/

# **Ressources utiles**

#### **Guides RGPD**

- <u>GUIDE RGPD de l'INSHS V2</u> (février 2021) : « Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte » :
- Ressources sur la protection des données dans la recherche en SHS (collectées par Julien Rossi, blog de Julien Rossi, 28 février 2019)

**Guides CNIL RGPD** 

RGPD: par où commencer

Le <u>règlement général sur la protection des données</u> – RGPD (CNIL, 23 mai 2018)
<u>L'anonymisation des données</u>, un traitement clé pour l'open data (CNIL, 17 octobre 2019
Recherche scientifique (hors santé) : <u>les mesures de sécurité et de confidentialité</u> (CNIL, 31 janvier 2022)
Quelles formalités pour les traitements de données de santé à caractère personnel ?

CNRS - Service de Protection des Données (SPD) - Intranet Intranet CNRS – protection des données Intranet CNRS – inscription au registre de traitement

#### **PROGEDO**

http://www.progedo.fr/
http://www.progedo.fr/promouvoir/plates-formes-universitaires-de-donnees/

QUETELET PROGEDO Diffusion – Portail d'accès aux données françaises en SHS <a href="http://quetelet.progedo.fr/">http://quetelet.progedo.fr/</a>

Pour aller plus loin: questions éthique & droit, données qualitatives, données en SHS, etc.

- « <u>Tuto@Mate : Le RGPD appliqué aux SHS</u> » [Présentation-vidéo] (Sandrine Astor & Isabelle André-Poyaud, UMR Pacte, 11/01/2021)
- « <u>Données personnelles et recherche scientifique : quelle articulation dans le RGPD ?</u> » (Billet de Lionel Maurel, S.I.Lex, 18/07/2018)
- « <u>Le RGPD (2) et la recherche qualitative collective en SHS, sont-ils compatibles ?</u> » (Billet de Alexandra Ortiz Caria, *places.hypotheses.org*, 07/04/2020, mis à jour 26/04/2020)
- <u>Carnet de recherche ethiquedroit.hypotheses</u> conçu autour du projet de rédaction d'un guide de bonnes pratiques éthiques et juridiques pour la diffusion des données en SHS (paru fin 2018)

#### Pour la collecte de données par entretiens, voir notamment :

- <u>Le chercheur mène un entretien enregistré</u> (Anne-Laure Stérin, 7/2/2016)
- Le chercheur mène une enquête par questionnaire (Anne-Laure Stérin, 5/11/2015)
- « <u>La parole et le droit. Guide de bonnes pratiques pour la collecte, le traitement et l'exploitation des témoignages oraux</u> ».

Ce texte déposé dans HAL, rédigé par R.Branche, F.Descamps, F.Saffroy & M.Vaisse est un chapitre de l'ouvrage coord. par Véronique Ginouvès & Isabelle Gras : *La diffusion numérique des données en SHS - Guide de bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Presses universitaires de Provence, 2018.